

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 Nantes

Nantes, le 06/06/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 04/06/2024

Contexte et constats

Publié sur 

BRETHOME Clarisse

Les Gaches
44270 Saint-Étienne-de-Mer-Morte

Références : 2024-01503
Code AIOT : 0054402402

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 04/06/2024 dans l'établissement BRETHOME Clarisse implanté Les Gaches 44270 Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- BRETHOME Clarisse
- Les Gaches 44270 Saint-Étienne-de-Mer-Morte
- Code AIOT : 0054402402
- Régime : Elevage de cailles pondeuses en autorisation à 120 000 volailles.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
8	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15	Demande d'action corrective	1 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
1	Conformité de l'installation au dossier	Lettre du 03/02/2014
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
3	Intégrations paysagères	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
5	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
6	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
7	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
9	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
10	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
11	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
12	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
13	Mise en œuvre des MTD	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42
14	Emissions atmosphérique d'ammoniac	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Installation satisfaisante propre et bien entretenue.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Lettre du 03/02/2014
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : 60200 cailles dans le bâtiment 2 36800 cailles dans le bâtiment 1 soit 97000 animaux en conformité avec les effectifs autorisés (120 000)
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage par rapport au tiers, cours d'eau ou forage conformes
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Intégrations paysagères

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Intégration dans le paysage conforme Tenue des abords des bâtiments satisfaisante Préservation biodiversité (haies, bosquets, talus ...) satisfaisant
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : Locaux propre. Lutte contre la prolifération des rongeurs réalisée par l'exploitant : registre tenue à jour, plan des appâts sur site.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Dimensionnement, étanchéité et sécurité des bâtiments d'élevage conforme. Présence de fientes sur le sol sous les tapis de déversement des fientes vers les remorques de stockage des effluents : fientes ramassées à chaque enlèvement une fois par semaine.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Lutte contre l'incendie : <ul style="list-style-type: none">- Réserve d'eau : plan d'eau du village de la Pajoterie- Extincteurs adaptés aux risques et contrôle des extincteurs : dernier contrôle réalisé en 2024- Affichage des consignes- Accès pour les véhicules du SDIS conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Registre des risques
Constats : <ul style="list-style-type: none">- présence d'un registre des risques- Contrôle électrique réalisé par SOCOTEC en mai 2023- Fiches de données de sécurité présentes dans le registre des risques
Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
Constats : <ul style="list-style-type: none">- Hydrocarbure sur rétention- Absence de rétention sous les produits de traitement de l'eau
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Mettre en place un dispositif de rétention pour le stockage des produits de traitement de l'eau
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 1 mois

N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : - Absence de fuite d'eau - Approvisionnement par le service public de l'eau
Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : Stockage des effluents en remorque : enlèvement 1 fois par semaine
Type de suites proposées : Sans suite

N° 11 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Plan d'épandage
Constats : 2 Prêteurs de terre inchangés : GAEC JAUNET et EARL LE CAIROIR Présentation des bordereaux (en tableau) : signé avec les parcelles de réception.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 12 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats :

<p>Stockage et bons d'enlèvement des cadavres (équarrissage) : stockage en congélateur, présence d'un bac d'équarrissage sur plate-forme bétonné</p> <p>Stockage et destination des déchets de soins vétérinaires (médicaments, seringues, aiguilles...) : en déchetterie après rinçage dans l'eau de boisson des animaux</p> <p>Stockage et destination des bidons et plastiques usagés : en déchetterie</p> <p>Destination des cartons : repris par CAILLES ROBIN</p> <p>Absence de brûlage ou de résidu de brûlage</p> <p>Absence d'accumulation de déchets non triés</p>
<p>Type de suites proposées : Sans suite</p>

N° 13 : Mise en œuvre des MTD

<p>Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42</p>
<p>Thème(s) : Élevage, Dossier</p>
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>Mise en œuvre des meilleurs techniques disponibles</p>
<p>Constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation interne (MTD 2) - Excrétions N et P (MTD 3, 4 et 24) - Émissions NH3 (MTD 14, 24, 25, 30 à 34) - Traitement air - odeurs - poussières (MTD 11, 12, 13, 27, 28) - Gestion de l'eau (MTD 5, 6, 7,) - Économie énergie (MTD 8) <p>MTD conformes</p>
<p>Type de suites proposées : Sans suite</p>

N° 14 : Émissions atmosphérique d'ammoniac

<p>Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45</p>
<p>Thème(s) : Élevage, Dossier</p>
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>Déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac</p>
<p>Constats :</p> <p>Déclaration GERE 2024 réalisée et conforme</p>
<p>Type de suites proposées : Sans suite</p>